

**OBJET : Compte-rendu**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze du mois de mars à 9H30, les membres du Comité Syndical se sont réunis, au siège de **Vendée Eau**, sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

**ETAIENT PRESENTS :**

**DELEGUES DESIGNES PAR LES CC/CA :**

CC/CA	Délégués présents ou représentés		
	Nombre	Prénom - Nom	Pouvoir à :
Challans Gois Communauté	2	Richard SIGWALT	
		Stéphane CHIFFOLEAU	
Ile de Noirmoutier	1	Fabien GABORIT	
Océan Marais de Monts	0		
Ile d'Yeu	0		
Pays de St Gilles Croix de Vie	0		
Vie et Boulogne	2	Dominique PASQUIER	
		Jean-Yves DUPE	Jacky DALLET
Pays des Achards	2	Jean-François PEROCHEAU	
		Jean TESSIER	
Les Sables d'Olonne Agglomération	2	Michel CHAILLOUX	
		Jean-Pierre CHAPALAIN	
Vendée Grand Littoral	2	Marc HILLAIRET	
		Olivier DALMASSO	
Sud Vendée Littoral	2	James GANDRIEAU	Michel BREBION
		Michel BREBION	
Vendée Sèvre Autise	2	Michel BOSSARD	
		Joël CHOLLET	
Fontenay Vendée	0		
Pays de la Chataigneraie	1	Christian GUENION	
Pays de Pouzauges	2	Joël CHATEIGNER	
		Bernard MARTINEAU	
Pays de Chantonay	2	Christian BOISSINOT	
		Héléna MADORRA	
St Fulgent-Les Essarts	2	Jacky DALLET	
		Christian MERLET	
Pays des Herbiers	1	Patrice BERTRAND	
Montaigu-Rocheservière	2	Florent LIMOUZIN	
		Jean-Michel BREGEON	
Pays de Mortagne	0		
La Roche sur Yon Agglomération	4	Anne AUBIN-SICARD	
		Pascal THIBAUT	
		Yannick DAVID	
		Alexandra GABORIAU	Anne AUBIN-SICARD
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>		

L'assemblée est composée de 26 délégués sur 50 et de 3 pouvoirs.  
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**ETAIENT EXCUSES :**

Monsieur Jean-Claude BIRON  
Madame Rosiane GODEFROY  
Monsieur Miguel CHARRIER  
Monsieur Michel BRUNEAU  
Monsieur Hervé BESSONNET  
Monsieur Lucien PRINCE  
Monsieur Jean CANTIN  
Monsieur Xavier PROUTEAU  
Monsieur Loïc PERON  
Monsieur Bruno FAIVRE  
Monsieur Christophe FORTIN  
Monsieur Jean-Marie ARNAUDEAU  
Monsieur Joël BOBINEAU  
Monsieur Stéphane BOUILLAUD  
Monsieur Claude CLERJAUD  
Monsieur Christophe HOGARD  
Monsieur Anthony BONNET  
Monsieur Jean-François FRUCHET  
Monsieur Alain BROCHOIRE  
Monsieur Luc BOUARD  
Monsieur François GILET

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :**

Monsieur Denis GUILBERT, Directeur Général **Vendée Eau**  
Monsieur Olivier DESPRETZ, Directeur des Services Techniques **Vendée Eau**  
Madame Marylaure BERNIER, Directrice Contrats et Patrimoine **Vendée Eau**  
Madame Sylviane GIRAUDON, Directrice administrative **Vendée Eau**  
Monsieur Jérôme SOURISSEAU, **Vendée Eau**  
Madame Brigitte BENATIER, **Vendée Eau**  
Monsieur Gauvain RAMIS, **Vendée Eau**  
Monsieur Mathieu FABRY, **Vendée Eau**  
Madame Karine CLOCHARD, **Vendée Eau**  
Madame Murielle GUILBAUD, **Vendée Eau**  
Madame Cécile LE BRAS, **Vendée Eau**  
Madame Dominique ARRENOUX, **Vendée Eau**



# Réunion du Comité Syndical

Le 14 Mars 2024

## Objet : COMPTE-RENDU

Monsieur DALLET remercie l'ensemble des membres du Comité Syndical pour leur présence et leur souhaite la bienvenue.

### PRÉAMBULE

- **Désignation du secrétaire de séance (Délibération n° 2024VEE01CS01)**

Le Comité Syndical désigne à l'unanimité Monsieur Marc HILLAIRET pour assurer les fonctions de secrétaire de séance (Délibération n° 2024VEE01CS01).

- **Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 21 Décembre 2023 (Délibération n° 2024VEE01CS02)**

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 21 Décembre 2023 (Délibération n° 2024VEE01CS02).

- **Information sur les décisions administratives prises dans le cadre des attributions exercées par délégation du Comité Syndical (Délibération n° 2024VEE01CS03)**

Le Président informe les membres du Comité Syndical des décisions prises par lui-même en vertu des délégations qui lui ont été confiées par le Comité Syndical par délibération n° 2020VEE02CS06 du 24 Septembre 2020 modifiée par la délibération n°2022VEE04CS11 du 15/12/2022. Cela concerne les décisions administratives n° 23.206 à 23.236 et 24.001 à 24.010.

Les membres du Comité Syndical prennent acte des décisions administratives prises par le Président (Délibération n° 2024VEE01CS03).

- **Information sur les délibérations du Bureau dans le cadre des attributions exercées par délégation du Comité Syndical (Délibération n° 2024VEE01CS04)**

Le Président informe le Comité Syndical des décisions prises par le Bureau les 18 Janvier et 22 Février en vertu des délégations qui lui ont été confiées par le Comité Syndical par délibération n° 2020VEE02CS07 du 24 Septembre 2020 modifiée par la délibération n° 2022VEE04CS12 d u 15/12/2022.

M.SOURRISSEAU présente le renouvellement des marchés de Maîtrise d'œuvre pour les travaux programmés objet de la délibération n° 2024VEE02BU01. La nouvelle répartition de la Maîtrise d'œuvre des travaux programmés sur l'ensemble des secteurs, les évolutions des montants et les écarts sont présentés en comparaison avec les précédents marchés sur la période 2020 à 2024.

M.DESPRETZ présente les caractéristiques de l'opération de création de l'assainissement collectif au village minier de Faymoreau dans le cadre de la compétence assainissement de Vendée Eau, objet de l'attribution du marché par délibération 2024VEE02BU03. Le montant du marché est inférieur aux estimations du maître d'œuvre et les financements de l'agence de l'eau au-delà des prévisions.

Mme BENATIER présente le projet d'abandon de 3 captages en eaux souterraines (Fontebert, La Bonninière et Lesson) objet de la délibération n°. 2024VEE02BU12 en raison de leur faible production, de leur coût d'exploitation et les coûts de protection.

Les membres du Comité Syndical prennent acte des délibérations prises par le Bureau (Délibération n° 2024VEE01CS04).

## **PRESENTATION FEUILLE DE ROUTE 2024 – DOCUMENTS COMPTABLES ET FINANCIERS**

M. GUILBERT rappelle les valeurs de Vendée Eau (Performance d'un Service Public environnemental, Innovation, bien-être au travail, solidarité entre territoires vendéens), socle des 9 axes stratégiques qui composent la feuille de route 2024 sur laquelle les élus seront mobilisés dans l'année :

- **5 AXES « METIER » :**
  - Protéger et préserver la ressource
  - Développer une politique active d'économie d'eau
  - Connaître et gérer le patrimoine
  - Assurer le niveau de service attendu aux usagers
  - Assurer une exploitation du cycle de l'eau performante sur l'aspect qualitatif et quantitatif
  
- **4 AXES « ETABLISSEMENT »**
  - Être un établissement public de proximité au service des territoires
  - Garantir aux agents une réelle qualité de vie au travail
  - Être efficient sur le plan organisationnel et financier
  - Être un établissement public responsable au niveau sociétal et environnemental

M. CHAPALAIN revient sur un des axes de la feuille de route portant sur le déploiement du photovoltaïque. Il propose l'assistance et l'expertise de la société créée conjointement avec Vendée Energie sur la Région des Sables d'Olonne, pour permettre à Vendée Eau d'avancer dans ses études en évitant de commettre des erreurs.

M. GUILBERT remercie M. CHAPALAIN pour cette proposition, pour laquelle il se porte volontiers preneur.

### **BUDGET EAU POTABLE :**

- **Rapport d'orientations budgétaires 2024 – Rapport RH (Délibération n°2024VEE01CS05)**

M. GUILBERT présente les prévisions d'activité pour l'établissement du budget global 2024. Elles s'appuient sur un constat en 2023 :

- 1 million de m<sup>3</sup> en moins mis en distribution par rapport à 2022
- 500 000 m<sup>3</sup> en moins mis en distribution par rapport à 2021

Plusieurs hypothèses peuvent expliquer cette baisse de 4% de la consommation par abonné entre 2022 et 2023 (Météo, Baisse structurelle, Anomalie, Changement des comportements des consommateurs suite annonces sur la sobriété énergétique...)

Les prévisions pour 2024 se basent sur la poursuite d'une baisse de consommation, néanmoins dans de moindres proportions que celles constatées en 2023.

Le nombre d'abonnés a augmenté en moyenne de 1,7% par an sur les années 2020 à 2022 post COVID. A partir de 2023, il est envisagé un ralentissement de cette hausse (+0,8% sur 2023 et +0,9% sur 2024).

3 hypothèses principales ont été retenues pour les prévisions d'activité 2024 :

- Progression du nombre d'abonnés de 0,9%,
- Correction de la consommation à 97 m<sup>3</sup> par abonné,
- Baisse de l'ILP à 1,00 m<sup>3</sup>/km/j.

Les données synthétiques des prévisions 2024 sont les suivantes :

- Nombre d'abonnés : 460 000 abonnés (456 000 en 2023 soit +0,9%)
- Production : 49 472 400 m<sup>3</sup> (48 341 335 m<sup>3</sup> en 2023 soit + 2,3%)

- Importations Vendée Eau : 3 500 000 m<sup>3</sup> (3 641 378 en 2023),
- Exportations hors Vendée Eau : 2 600 000 m<sup>3</sup> (2 498 012 m<sup>3</sup> en 2023),
- Volumes mis en distribution : 50 372 400 000 m<sup>3</sup> (+ 1,8 % par rapport à 2023),
- Consommation des abonnés : 44 620 000 m<sup>3</sup> (+ 2,6% par rapport à 2023),

Le budget prévisionnel 2024 s'établit comme suit :

- Recettes de fonctionnement : 96 290 000 € dont vente d'eau aux abonnés : 90 850 000 € et vente d'eau hors Vendée Eau : 1 740 000 €. Les ventes d'eau aux abonnés ont augmentées de + 3 650 000 € par rapport à 2023 du fait notamment de la consommation (+ 5 150 000 € dont 3 900 000 € liés à l'augmentation des tarifs du m<sup>3</sup> et 1 250 000 € liés à la hausse de la consommation de + 1 100 000 m<sup>3</sup>), de l'augmentation du nombre d'abonnés (+ 550 000 € dont 320 000 € liés à la hausse de 4000 nouveaux abonnés et 180 000 € liés à l'augmentation des tarifs des abonnements bleus )et du lissage de la facturation (problématique des rattachements de novembre et décembre) représentant une moins-value de - 2 000 000 €.
- Dépenses de fonctionnement : 96 245 000 € dont 43 250 000 € pour la rémunération des exploitants et 7 220 000 € pour les charges de personnel (5 630 000 € en 2023 soit +28,2% en raison notamment du déploiement des nouveaux services SRU et Assainissement et des charges plus élevées pour les contrats de droit privé).

Concernant le poste de dépense des charges de Personnel, M. GUILBERT présente les prévisions d'évolution des Ressources Humaines et l'estimation de 6 postes supplémentaires :

- **DECI (+ RESEAUX) : Demande d'un ingénieur modélisation (au sein du service REO)**
  - Besoin d'avoir un réseau modélisé pour la candidature des communes SCDECI
  - Economie attendue sur les campagnes essais hydrants (RDDECI)
  - Coûts importants de modélisation dans études sectorielles (Gain)
  - Evolution forte des investissements réseaux à venir (Gain optimisation)
  - Modèle à jour pour gestion de crise
- **Prise de compétence de l'assainissement de CHANTONNAY au 01/01/2005 : Demande d'un technicien assainissement et à ce stade mutualisation assainissement y compris administrative**
  - Financement de 1,5 postes (1 tech et 0,5 administratif) et de frais généraux de mutualisation par le budget Assainissement des communes de Chantonay.
- **Lancement de la démarche PGSSE (Plan Général de Sécurité Sanitaire de l'Eau) : Demande d'un ingénieur PGSSE/QUALITE EAU**
  - Pilotage de la démarche avec exploitants (Cf Eau du Morbihan/ Atlantic Eau)
  - Besoin également d'ingénierie sur la qualité de l'eau (THM, Métabolites...)
- **Travaux barrages et suivi hydrologie : Demande d'un ingénieur Barrages**
  - Mise en demeure Préfectorale /DREAL pour travaux barrages
  - Anticipation départ à la retraite d'un technicien et binôme avec ingénieure requis
  - Partage des éléments de connaissance du VP Gestion Quantitative

A la demande de M. CHAPALAIN, Mme BENATIER précise que le montant des travaux sur les barrages a été estimé.

- **Impact indirect SRU (Agents supplémentaires) et évolutions organisation : Demande d'une assistante partagée Catégorie B administrative.**
  - Besoin d'avoir une assistance supplémentaire partagée pour compenser les surcharges des équipes :
    - Communication (Notamment pour com interne)
    - Méthodes et Qualité
    - Prospective
    - Assistance DGS
- Charge importante RH suite au passage à 136 agents en février 2022 : **Demande d'un poste d'adjoint administratif catégorie C**
  - Augmentation des recrutements

- Augmentation des charges induites (Arrêtés, paye, formations...)
- Taches non réalisées
  - Refonte règlement intérieur
- Prévision d'évolution du nombre

M. GUIBLBERT rappelle les éléments marquants du contexte 2024. L'augmentation des tarifs permet de limiter les impacts liés à la baisse de la consommation et à l'actualisation des contrats ; Les prochains investissements envisagés en 2024 nécessitent d'utiliser l'excédent de 29,5 M €, ce qui impliquera de recourir à l'emprunt pour les investissements suivants.

Concernant la partie des dépenses d'investissement, les prévisions en 2024 s'élèvent à 94 036 508 € dont 31 790 000 € pour les travaux de réseaux, 19 848 000 € pour les ouvrages de distribution, 19 869 000 € pour le projet JOURDAIN. Les prévisions de recettes d'investissement 2024 s'élèvent à 15 094 156 € conduisant ainsi à un besoin global de financement de la section d'investissement en 2024 de 78 942 353 € ainsi réparti :

-Réseau :	23 821 000 €
-Ouvrages de production :	19 848 000 €
-Ouvrages de distribution :	8 374 000 €
-Ouvrages ressource :	7 473 981 €
-Contrats et abonnés :	510 000 €
-REUT :	16 057 845 €
-Moyens généraux :	2 150 000 €
-SRU :	707 527 €

**Afin de réaliser la prospective 2030, les hypothèses suivantes ont notamment été prises en compte :**

- **Réalisation du PPI avec décalage de 20% des investissements prévus en n+1**
- **Diminution de la consommation par abonné de 0,5% par an** pour les abonnés **bleu**
- **Diminution de la consommation par abonné de 2% par an** pour les abonnés **jaune et vert jusqu'en 2028**
- Augmentation du **nombre d'abonnés de 0,8% par an**
- **Inflation de 3% en 2024** puis **0%** à partir de **2025** afin d'étudier la structure tarifaire en « **euros constants** ». Il conviendra de revoir les tarifs régulièrement afin de prendre en compte l'inflation réelle.
- **Emprunts sur 20 ans au taux de 3%.**

#### **PPI 2024 – 2030 :**

Le **Besoin de financement des investissements** s'élève à un total de **497 M €** sur la période 2024-2030 (dépenses – recettes d'investissement). **573 M €** de dépenses pour **76 M €** de recettes, soit un **financement de 13,3% par les subventions et participations** des dépenses du PPI.

#### **Financement des investissements :**

Sur la période 2024-2030, le **besoin de financement des investissements** de Vendée Eau de **497 M€** pourrait être assuré par les moyens suivants :

- L'**épargne nette** qui s'élève en moyenne à **32,3 M €** par an soit **226 M €** sur la période 2024 – 2030
- L'**excédent résiduel** pour **42 M €**
- Le **recours à l'emprunt** pour **229 M € à partir de 2024.**

Mme GIRAUDON présente la partie Ressources Humaines du Rapport d'Orientations budgétaires 2024.

Le Comité Syndical est invité à débattre sur le rapport des orientations budgétaires pour 2024. Les membres du Comité Syndical n'ont pas de remarques sur le rapport des orientations budgétaires pour 2024.

## **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT :**

- **Budget annexe Assainissement – Rapport d'orientations budgétaires 2024 – (Délibération n°2024VEE01CS06)**

La compétence assainissement sur le territoire Vendée Sèvre Autize transférée à Vendée Eau depuis le 1<sup>er</sup> avril 2023, représente 4 681 usagers sur le territoires, 358 248 M3 facturés et une consommation de 77 m3 par usager.

Les données synthétiques des prévisions 2024 sont les suivantes :

- Recettes de fonctionnement : 1 135 000 €
- Dépenses de fonctionnement : 962 400 €

Le résultat d'exploitation s'élève ainsi à 172 600 €.

L'autofinancement disponible compte tenu des dotations d'amortissement (365 000 €), des reprises sur subventions (105 000) et du remboursement de la dette en capital s'élève à 30 000 €. Cumulé au résultat d'exploitation 2024, il dégage une épargne nette de 202 600 €.

Les dépenses d'investissement 2024 sont estimées à 1 880 000 €, et les recettes d'investissement à 150 000 €, dégageant un besoin de financement de la section d'investissement de 1 730 000 €. L'autofinancement par l'épargne nette de la section de fonctionnement d'un montant de 202 600 € conduit à un besoin de financement par recours à l'emprunt d'un montant de 1 527 400 €.

Le Comité Syndical est invité à débattre sur le rapport des orientations budgétaires du budget annexe d'assainissement pour 2024.

Les membres du Comité Syndical n'ont pas de remarques sur le rapport des orientations budgétaires pour 2024.

## **CONTRATS :**

Mme BERNIER présente l'objet des 3 conventions entre Vendée Eau, les délégataires du service de distribution d'eau potable, Vendée Eau assainissement et les délégataires de l'assainissement collectif sur divers des territoires :

- **Contrats - Facturation et recouvrement de la redevance d'assainissement collectif par le délégataire du service de distribution d'eau potable – Convention entre Vendée Eau, le délégataire de l'eau potable, Vendée Eau assainissement et le délégataire de l'assainissement collectif sur le territoire des communes suivantes : Oulmes - Rives d'Autise, Nieul sur l'Autise - Rives d'Autise, Saint Hilaire des Loges, Maillé, Saint Sigismond, Xanton Chassenon, le Mazeau, Saint Pierre le Vieux, Vix et Damvix – Autorisation de signature (Délibération n°2024VEE01CS07)**
- **Contrats - Facturation et recouvrement de la redevance d'assainissement collectif par le délégataire du service de distribution d'eau potable – Convention entre Vendée Eau, le délégataire de l'eau potable, Vendée Eau assainissement et le délégataire de l'assainissement collectif sur le territoire de la commune de Maillezais – Autorisation de signature (Délibération n°2024VEE01CS08)**
- **Contrats - Facturation et recouvrement de la redevance d'assainissement collectif par le délégataire du service de distribution d'eau potable – Convention entre Vendée Eau, le délégataire de l'eau potable, Vendée Eau assainissement et le délégataire de l'assainissement collectif sur le territoire de la commune Benet – Autorisation de signature (Délibération n°2024VEE01CS09)**

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité les délibérations n°2024VEE01CS07, n°2024VEE01CS08 et n°2024VEE01CS09.

## **COMPETENCE ASSAINISSEMENT :**

Mme BERNIER propose d'appliquer les règles de recouvrement et seuils d'abandon de créances pour la partie assainissement identiques à ceux appliqués pour la partie eau potable.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'appliquer de manière identique à la partie eau potable les règles de seuils de recouvrement des factures d'assainissement collectif impayées par le Trésorier sur le Périmètre Vendée Sèvre Autise (Délibération n°2024VEE01CS10)

Mme Giraudon rappelle la délibération n° 2023VEE04CS10 en date du 9 novembre 2023 qui fixe le tarif assainissement applicable au sein de chaque commune en cohérence avec la démarche de convergence tarifaire sur l'ensemble des communes membres de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise, sur la période 2023 à 2025.

Il convient de compléter cette délibération par la formalisation des tarifs communs à l'ensemble des communes membres de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise en matière de Participation Financière à l'Assainissement Collectif (PFAC) et de « forfait puits ».

Il est proposé de fixer pour l'année 2024 :

- le montant de la Participation Financière à l'Assainissement Collectif à 1 200€ pour tout nouveau raccordement au réseau ;
- le « forfait puits » à 30m<sup>3</sup> par personne par foyer et par an pour tout usager utilisant son puits comme ressource principale.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la délibération n°2024VEE01CS11 modifiant la délibération n°2023VEE04CS10 du 3 novembre 2023

## **PROTOCOLE LA ROCHE SUR YON :**

Mme GIRAUDON rappelle la signature d'un protocole d'accord entre la Roche-sur-Yon Agglomération et Vendée Eau le 25 février 2019 dans le cadre de l'adhésion de la Roche-sur-Yon Agglomération à Vendée Eau. Ce protocole définissait les conditions du transfert de la compétence « eau potable » :

- Patrimoine mis à disposition ;
- Budget ;
- Travaux sur les ouvrages de production et distribution et sur les réseaux ;
- Exploitation (radiorelevé des compteurs, rendements...) ;
- Périmètres de protection ;
- Usages autour du plan d'eau de Moulin Papon ;
- Défense incendie ;
- Tarifs, prospective tarifaire, évolution de la structure tarifaire ;
- Convention relative à la facturation de la redevance assainissement ;

Le périmètre effectif de la mise à disposition s'est modifié depuis la signature du protocole avec notamment le retrait de la carrière des Coux et l'ajout des parcelles nécessaires à la construction de la nouvelle usine de Moulin Papon.

L'objet de la délibération n°2024VEE01CS12 est de modifier par avenant le protocole d'accord du 25 février 2019 entre la Roche-sur-Yon Agglomération et Vendée Eau pour prendre en compte ces modifications.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la délibération n°2024VEE01CS12 modifiant par avenant le Protocole d'accord entre la Roche Sur Yon Agglomération et Vendée Eau du 25 février 2019

## **PRESENTATION PROJET RESEAU BAS DEBIT – VENDEE TERRITOIRE CONNECTE**

M. GUILBERT présente le projet d'adhésion à la centrale d'achat mise en place par Vendée Numérique avec notamment l'adhésion aux objets connectés « Passerelles », au cœur de réseau pour le stockage et le traitement des données et aux applications métiers.



Aujourd'hui la télérelève nécessite le passage d'un véhicule. A l'avenir ces outils permettront la relève des données directement sur le réseau et leur traitement de manière instantanée. Il sera alors permis de d'optimiser la consommation notamment en détectant immédiatement les fuites et pics de consommation et de participer ainsi aux économies d'eau et à l'amélioration du rendement.

Le projet porté par Vendée Numérique a fait l'objet de remises d'offres. Le projet vise à avoir un contrat garant d'un bon prix et un contrat public-public avec Vendée Numérique, qui sera en prise directe avec le prestataire.

Vendée Eau représente un partenaire essentiel au projet avec son apport d'une partie majoritaire des capteurs (450 000 compteurs).

Le déploiement est prévu sur une durée maximum de 30 mois et commencera nécessairement par la Commune de Saint- Fulgent à la demande Vendée Eau.

M.CHAPALAIN rappelle l'application du forfait de consommation en eau fixé dans les locations saisonnières et demande la possibilité d'utiliser cet outil pour cibler pour chaque logement, au niveau précis de l'usager le dépassement de consommation sur une période afin responsabiliser les usagers saisonniers aux surconsommations.

M. GUILBERT : Sous réserve de vérification des possibilités, cette perspective va dans le sens de la finalité de cet outil.

Mme BERNIER présente le bilan d'activité à la suite du démarrage du service SRU depuis le 1<sup>er</sup> janvier avec notamment les premiers travaux d'envoi des courriers d'information aux abonnés et un bilan d'activité de la gestion des demandes des usagers.

#### **COMMUNICATION :**

M. RAMIS présente la revue de presse.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

L'ordre du jour est épuisé et la séance est levée à 12H30.

Le Président de Vendée Eau  
Jacky DALLET

